

Arrêté temporaire de circulation
Branchement assainissement, réalisation enrobés,
RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU), RUE ALFRED NOBEL (BEAUPREAU), ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) et
D752 (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'arrêté n°BEM_AT_2025_0154 en date du 04/03/2025, portant réglementation de la circulation, du 10/03/2025 au 24/03/2025, RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges),
VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE** demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé **LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU** représentée par **Monsieur Romain MARILLAUD** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour un **branchement assainissement et la réalisation des enrobés** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/03/2025 au 26/03/2025 RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU),**

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'arrêté n°BEM_AT_2025_0154 en date du 04/03/2025, portant réglementation de la circulation RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU) (Beaupreau-en-Mauges), est abrogé.

ARTICLE 2

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 26/03/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE GUSTAVE EIFFEL.

ARTICLE 3

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 26/03/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- à l'intersection de la RUE ALFRED NOBEL et de ZI EVRE ET LOIRE
- à l'intersection de D752 et de la RUE GUSTAVE EIFFEL
- RUE ALFRED NOBEL

ARTICLE 4 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 5 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupreau-en-Mauges, le 20/03/2025
Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

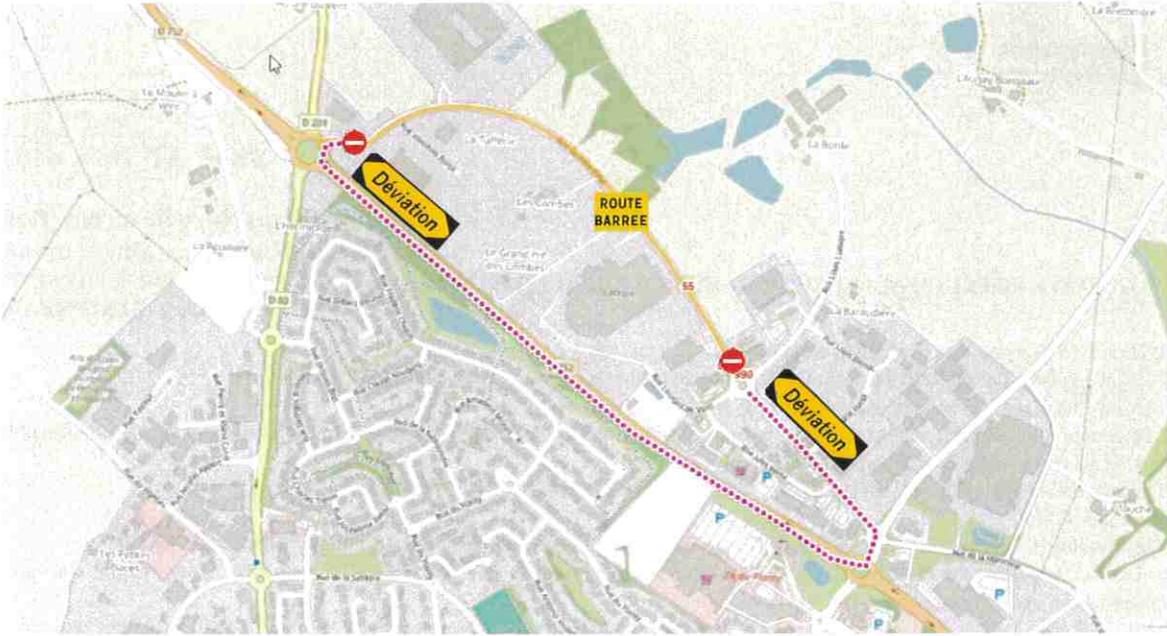
ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





**Arrêté temporaire de circulation
Branchement assainissement,
RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU), RUE ALFRED NOBEL (BEAUPREAU), ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) et
D752 (BEAUPREAU)**

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par ACCUEIL - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour un **branchement assainissement** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/03/2025 au 24/03/2025 RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 24/03/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE GUSTAVE EIFFEL.

ARTICLE 2

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 24/03/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- à l'intersection de la RUE ALFRED NOBEL et de ZI EVRE ET LOIRE
- à l'intersection de D752 et de la RUE GUSTAVE EIFFEL

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 04/03/2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

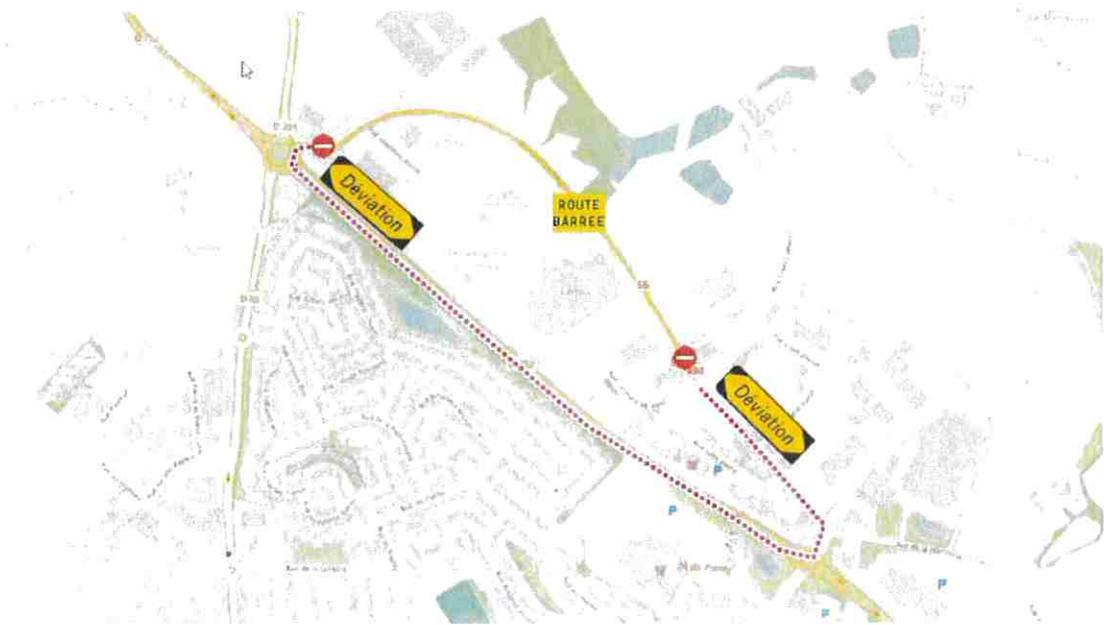
- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Pottevineière
- Mairie Beaupréau

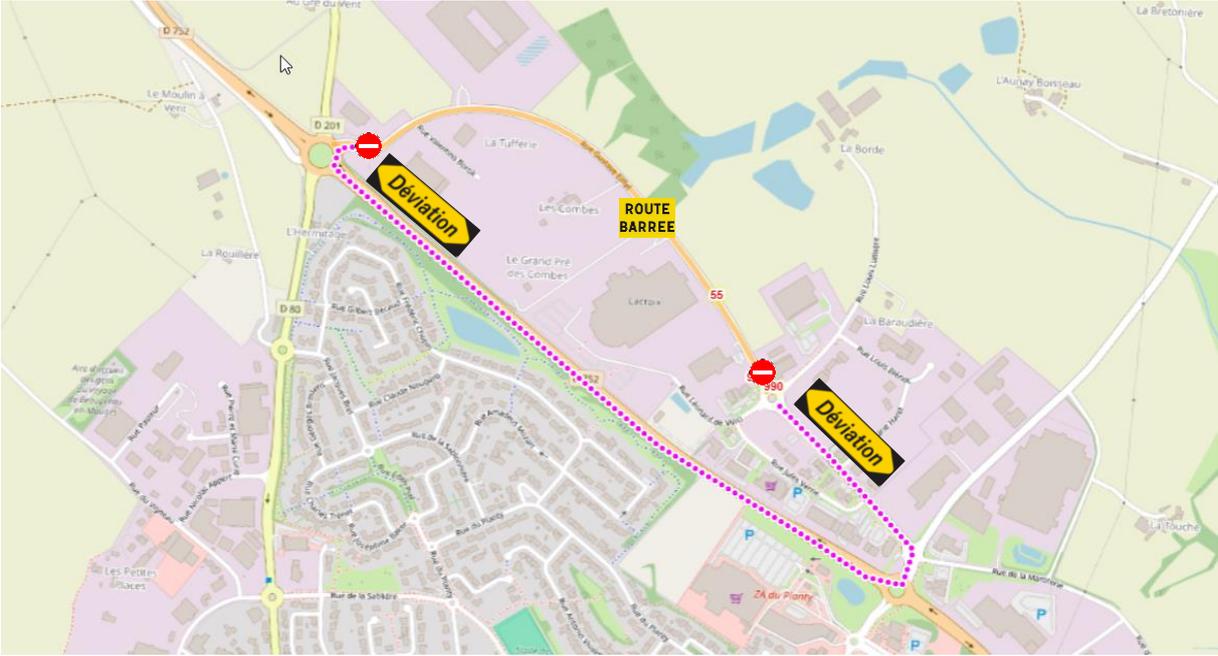
ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





Arrêté temporaire de circulation
Branchement assainissement,
RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU), RUE ALFRED NOBEL (BEAUPREAU), ZI EVRE ET LOIRE (BEAUPREAU) et
D752 (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par ACCUEIL** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour un **branchement assainissement** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/03/2025 au 24/03/2025 RUE GUSTAVE EIFFEL (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 24/03/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE GUSTAVE EIFFEL.

ARTICLE 2

À compter du 10/03/2025 et jusqu'au 24/03/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- à l'intersection de la RUE ALFRED NOBEL et de ZI EVRE ET LOIRE
- à l'intersection de D752 et de la RUE GUSTAVE EIFFEL

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupreau-en-Mauges, le 04/03/2025
Le Maire de la Commune de Beaupreau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupreau

ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

